Projet Educatif Territorial
De
Morières-Lès-Avignon

2021/2024

Morières
lès Avignon

Collectivité porteuse du projet
Commune de Morières-Lès-Avignon
Représentée par son Maire Grégoire SOUQUE

Elu référent chargé du pilotage du PEDT
Eric Devalquenaire, 1er Adjoint au Maire
Délégué à l'Education, l'Enfance et la Jeunesse

Service Enfance-jeunesse
Tél : 04 90 83 87 12
Mail : contacts@morieres.fr

SOMMAIRE

Préambule

I. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Eléments démographiques et statistiques
   - *a. Population*
   - *b. Emploi*
   - *c. Diplômes et formations*
   - *d. Habitat*
2. Infrastructures, équipements, services
   - *a. Les équipements culturels*
   - *b. Les équipements sportifs*
   - *c. Les établissements scolaires et le restaurant scolaire*
   - *d. Les structures d'accueil « enfance » et « jeunesse »*
   - *e. Les autres équipements publics*
   - *f. Les infrastructures de transport*
3. Autres services et associations
   - *a. Les associations*
   - *b. Le Centre Communal d'Action Sociale*
4. Le Public concerné
5. Les dispositifs existants
6. Projets et actions du PEDT

II. LES VALEURS ET OBJECTIFS GENERAUX DU PEDT

1. Favoriser la réussite scolaire et l'inclusion de tous les enfants
2. Développer les actions culturelles
3. Développer les activités sportives
4. Développer la citoyenneté
5. Développer les partenariats

III. VOLET SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DU PEDT

IV. LE VOLET EXTRASCOLAIRE DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

1. La Maison de la Petite Enfance
2. L'accueil de loisirs sans hébergement « L'Ecole Buissonnière » (ALSH)
3. La Maison des Jeunes
4. La ludothèque
5. Le Conseil municipal des enfants

V. LA FORMATION DES PERSONNELS

VI. ELABORATION ET PILOTAGE DU PEDT

VII. LES PARTENAIRES DU PEDT

- a. Les partenaires institutionnels
- b. Les partenaires associatifs locaux
- c. Les partenaires associatifs départementaux

GLOSSAIRE

Préambule

La municipalité de Morières-lès-Avignon porte un fort intérêt à l'enrichissement de sa politique éducative, centrée sur le bien-être de l'enfant.

Suite au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 complété par le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui prévoit de mieux organiser le temps d'enseignement sur la semaine et assurant une plus grande régularité des apprentissages, la ville de Morières-lès-Avignon s'engage sur un nouveau Projet Éducatif Territorial, conformément à la circulaire du 20 mars 2013. À cette occasion, la ville se lance en 2021 pour proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble à l'initiative de la commune de Morières-lès-Avignon, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il vise à mobiliser et améliorer toutes les ressources du territoire et l'ensemble des actions menées par les acteurs éducatifs, afin d'articuler et mettre en cohérence tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire) pour garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Le PEDT constitue donc pour une commune un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif, mais il contribue également à la lutte contre les inégalités scolaires en mettant en place des actions correspondant aux besoins des familles au niveau du territoire. Il favorise également la création de synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux.

Il concerne donc l'ensemble des écoles et le service d'accueil périscolaire, mais également le collège, les associations culturelles et artistiques et le service culturel, les associations sportives, les autres services de la ville impliqués et les structures éducatives de la ville, Maison de la petite enfance, ALSH, Accueil jeunes « La maison des Jeunes », Ludothèque, et le Conseil municipal enfant qui renaîtra en septembre 2021.

L'enjeu est de pouvoir identifier les besoins éducatifs des enfants et des jeunes du territoire (de 0 à 17 ans) à définir à partir des projets d'école et des propositions faites sur le territoire, de prendre en considération les atouts et les contraintes locales (géographie, transport, équipements…) et d'identifier les ressources territoriales pouvant être mises à disposition en matière de moyens humains (services municipaux, associations sportives et culturelles) de moyens matériels (locaux, équipements) et moyens financiers.

Notre commune offre aux enfants scolarisés la possibilité de s'inscrire à des activités périscolaires et extrascolaires. Elles sont organisées par la commune en complémentarité avec le temps de l'éducation nationale et réglementées par la SDJES et la CAF.

Ces activités sont pour les familles un service public essentiel que nous souhaitons préserver, évaluer, et améliorer en respectant un cadre réglementaire précis, tant sur l'encadrement, les diplômes, la pédagogie et les obligations sanitaires et sécuritaires.

Ce nouveau projet éducatif de territoire 2021-2024 permettra aux acteurs qui accompagnent l'enfant au quotidien de bénéficier d'un cadre commun pour l'ensemble des activités éducatives, sociales, scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Notre volonté est d'offrir à chaque enfant un parcours pédagogique cohérent, riche et valorisant.

I. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. Eléments démographiques et statistiques

(Cf. Annexe I : carte du territoire)
La commune de Morières-Lès-Avignon est localisée dans la plaine du Comtat Venaissin à l'Est d'Avignon. Elle fait partie de la communauté de communes du Grand Avignon qui compte à l'heure actuelle 16 communes.
Celle-ci connait depuis une vingtaine d'année, une forte croissance démographique et s'étend sur une superficie de 1035 hectares. Commune d'origine rurale, Morières-Lès-Avignon est devenue une ville périurbaine. Elle évolue au rythme d'une pression démographique forte et s'étend à travers un paysage de plaine viticole au pied d'une colline arborée.

La commune de Morières-Lès-Avignon est économiquement attractive et aisément accessible par des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, et par les échangeurs autoroutiers de l'A7 et de l'A9.
Elle attire par ses antécédents agricoles qui restent encore fortement marqués par son vignoble d'AOC Côtes du Rhône, une des principales activités de la commune, avec la cave de la coopérative des Côteaux d'Avignon et par sa qualité environnementale : de plus en plus d'habitants ainsi qu'une croissance importante de l'artisanat et du commerce de proximité.

a. Population

La ville compte 8690 habitants au 1er janvier 2018. La population continue sa croissance régulière avec un taux de variation observé de 1.2% par an de 2008 à 2018 (+1036 habitants).

Le taux de natalité reste stable autour de 10,4% de taux de variation pour la période de 2012 à 2017. Le taux de mortalité quant à lui est en légère hausse pour un taux de variation de 9,8% sur cette même période.

Malgré une augmentation croissante des plus de 60 ans qui pourrait engendrer un vieillissement rapide de la population, on constate toutefois que la population des moins de 30 ans augmente fortement même si cette croissance reste inférieure aux plus de 60 ans.

Majoritairement, la ville se compose de couples sans enfant (44%), suivi de près cependant par des familles formées d'un couple avec enfants (39,1%). Les familles monoparentales représentent quant à elles 16,9% de la population. L'écart s'est creusé depuis 2007 entre les couples sans enfant et les familles (en couple ou monoparentale) avec enfants. Désormais, les familles avec enfants représentent 56% de l'ensemble des familles contre 52,8% en 2007...

b. Emploi

La population active en 2017 représente 76% de la population soit une augmentation d'environ 8 % comparée à 2007. Malgré l'augmentation du nombre de chômeurs (+49,8% en 10 ans), le taux de chômage reste en deçà de la moyenne nationale et de celle de la communauté du Grand Avignon. La population inactive, en proportion, diminue (-15,5% entre 2007 et 2017). Et plus particulièrement chez les retraités ou préretraités (-33.8%).

Le chômage touche plus particulièrement les 15/24 ans, qui représentent 29,1% chez les hommes et 24,8% chez les femmes. Sur le territoire de la ville, ce sont les employés et les professions intermédiaires qui sont le plus représentés. La catégorie socioprofessionnelle des ouvriers est en constant recul depuis 2007 par opposition aux cadres et professions intellectuelles supérieures. Majoritairement, à presque 80%, la population active se compose de titulaires de la Fonction publique ou de salariés en contrat à durée indéterminée.

Le nombre d'emplois dans la zone reste stable depuis 10 ans. Le secteur d'activité qui prédomine reste les secteurs du commerce, transports et services divers. Et près de 80% des actifs travaillent dans une autre commune que la commune de résidence : la voiture étant le moyen de transport privilégié pour se rendre au travail (87,4%).
Le taux de pauvreté s'élève à 11% des ménages fiscaux (hors communauté et sans abris) en 2018.

c. *Diplômes et formations*

Jusqu'à l'âge de 17 ans, le taux de scolarisation reste supérieur à 90% et avoisine même les 100%. Après 18 ans, le taux chute de moitié chez les 18/24 ans.
La population non scolarisée de plus de 15 ans possède un diplôme de niveau CAP, BEP ou équivalent en majorité.

d. *Habitat*

Le nombre de logements continue sa croissance progressive. Principalement la ville est constituée de résidences principales (94,1%) sous forme de maisons (76,8%) avec en moyenne plus de 4 pièces. Sur l'ensemble des logements, la ville dispose de 14,8% de logements sociaux.
La tendance majoritaire est une occupation des logements supérieure à 10 ans (54,3%), les propriétaires restants majoritaire sur la commune.
Une croissance de 12% du nombre de logements est à prévoir sur le prochain recensement car des programmes immobiliers sont en cours de réalisation ou viennent d'être livrés.

2. Infrastructures, équipements, services

a. *Les équipements culturels*

La ville dispose de plusieurs équipements :

- **Le Clos Folard :** il abrite le service culturel et le service vie associative qui avec cet outil remarquable permettent la mise en œuvre de l'action culturelle et historique de la ville.
  Espace pour lequel une démarche de classement au titre du patrimoine départemental est engagée, ainsi qu'un projet de mise en valeur et d'équipement du parc
- **La ludothèque** (Cf Volet spécifique)
- **L'espace Robert Dion :** Il est réservé à l'organisation de manifestations diverses et à la location. Il abrite aussi le service éducation, le service enfance jeunesse et le service communication de la ville.
- **La bibliothèque Takaya : e**lle fonctionne grâce à l'implication de ses bénévoles dans le cadre de l'Association AC Morières Lecture.

b. *Les équipements sportifs*

Le complexe sportif
Il comporte :

- Un stade d'honneur avec une tribune de 300 places,
- Deux stades annexes,
- Un premier gymnase : le Gymnase Perdiguier
- Une salle de tennis de table,
- Un dojo,
- Un plateau sportif extérieur rassemblant 3 terrains de basket, un terrain de hand-ball et quelques modules de skateboard. On trouvera aussi plus au Nord des terrains pour la pratique des jeux de boules,
- Un jeu de pétanque sur l'esplanade Pierre Sémard et le parking de l'espace Robert Dion,
- Quatre courts de tennis.

Le gymnase municipal Albert Macip
Les circuits de randonnées balisés
Le golf
Les pistes cyclables

c. *Les établissements scolaires et le restaurant scolaire*

Les établissements scolaires
La commune de Morières-Lès-Avignon est riche de 2 écoles maternelles, les écoles maternelles Pagnol et Perdiguier, 2 écoles élémentaires, les écoles élémentaires Pagnol et Cassini et d'un collège, le collège Anne Franck. La construction d'un troisième groupe scolaire est également à l'étude pour palier à l'accroissement de la population constaté ces dernières années.

Le restaurant scolaire

Pour ces écoles, la ville possède une cuisine centrale et 4 restaurants satellites : un pour la maternelle Perdiguier, un pour l'élémentaire Cassini et deux autres pour le complexe scolaire Marcel Pagnol. Cette infrastructure permet à la commune d'assurer le service de restauration scolaire des écoles sous forme de deux services consécutifs :

- De 11h30 à 12h15
- De 12h30 à 13h15

d. Les structures d'accueil « enfance » et « jeunesse » (Cf volet spécifique)

La ville propose une offre de 0 à 30 ans :

- **La maison de la petite enfance** avec un multi-accueil « les premiers pas », un Relais Assistantes Maternelles et Lieu accueil enfant parent,
- **Le centre de loisirs sans hébergement "l'Ecole Buissonnière"** pour les enfants de 3 à 14 ans,
- **Deux ALSH périscolaires « Terre de jeux » et « Clé des champs »** pour les élèves scolarisés sur les écoles maternelles et élémentaires de Morières
- **La Maison des Jeunes** qui rassemble un Accueil Jeunes (11/17 ans), un espace Information jeunesse (11/30 ans), une permanence mission locale (16/25 ans)
- **La Coopérative jeunesse** instaurée en 2019 qui permet aux jeunes (16-18ans) de vivre une première expérience de la vie économique au travers d'un projet éducatif collectif

e. Les autres équipements publics

Deux parcs publics équipés de jeux
Un jardin public

f. Les infrastructures de transport

La commune possède aussi des infrastructures de transport multiples. La population a à sa disposition **des bus**, **le train**, des services de taxi et d'ambulance, **des pistes cyclables et pédestres**. A proximité, l'aéroport d'Avignon et l'autoroute sont aussi des atouts pour la ville.
La ville se voit mettre à disposition **un minibus** gratuitement utilisé principalement par le service enfance / jeunesse mais aussi des autres services de la ville.

3. Autres services et associations

a. Les associations

Aujourd'hui le service de la Vie Associative recense 100 associations (39 associations sportives, 33 associations culturelles et 28 associations diverses) qui tout au long de l'année œuvrent sur la commune de Morières-Lès-Avignon afin de satisfaire le plus grand nombre.
Le tissu associatif Moriérois très présent et dynamique permet de tisser du lien social et d'entretenir des relations étroites entres les administrés. C'est en cela que l'on peut affirmer que ce tissu associatif est au cœur de la cité.

b. Le Centre Communal d'Action Sociale

Depuis 2001, le Centre Communal d'Action Sociale, CCAS, est l'outil indispensable de la politique sociale de la commune. Il développe différentes activités et missions légales ou facultatives directement orientées vers les populations concernées.
Notamment, Le CCAS déploie plusieurs dispositifs à destination des jeunes :

- Un conventionnement avec la Mission Locale qui propose un accompagnement global en direction des jeunes, traitant l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement et santé.
  - ➢ Public : les 16-25 ans, non scolarisés

- Une aide au permis de conduire ou à la conduite accompagnée : convention tripartite avec la collectivité/l'auto-école Moriéroise/le jeune. Une aide de 350€ peut être allouée sous réserve que le jeune participe aux activités d'un service municipal ou d'une association à hauteur de 30h.
  - ➢ Public : les 16-25 ans- étudiants

4. Le Public concerné

Le public concerné par le présent PEDT est constitué des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans résidant, accueillis ou scolarisés sur la commune.

Au regard des données des derniers recensements, la commune comprend environ 1400 enfants de 0 à 14 ans et 1250 jeunes de 15 à 29 ans ce qui représente près de 32% de la population.

La maison de la petite enfance accueille entre 130 et 150 enfants sur des amplitudes horaires individualisées de façon à répondre à la demande spécifique des familles.
Le relai d'assistantes maternelles nouvellement installé dans une structure qui lui est dédiée, accueille environ 32 assistantes maternelles ayant chacune un agrément pour la garde de 2 à 4 enfants.

De plus, 856 élèves sont scolarisés au total dans les quatre écoles de Morières selon la répartition suivante : 322 élèves dans les écoles maternelles âgés de 3 à 5 ans, et 534 élèves dans les écoles élémentaires.

NB : Aucun enfant de moins de 3 ans n'est scolarisé à ce jour dans les écoles maternelles de la commune.

Enfin, le collège Anne Frank compte à présent 777 élèves, issus de la commune et des communes avoisinantes (Saint-Saturnin et Jonquerettes) selon la distribution suivante :

- En 6ème : 7 classes rassemblent 193 élèves
- En 5ème : 7 classes rassemblent 197 élèves
- En 4ème : 7 classes rassemblent 204 élèves
- En 3ème : 7 classes rassemblent 183 élèves

5. Les dispositifs existants

La convention territoriale globale (CTG)

La convention territoriale globale favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales. Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la (les) collectivité(s) et d'organiser concrètement l'offre globale de service des Caf de manière structurée et priorisée. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'un accord-cadre politique, sur une période pluriannuelle de quatre ans, entre la Caf et le conseil général à l'échelon du département ; et/ou la commune ou la communauté de communes à l'échelon local.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions. Elle constitue une démarche aboutie de façon à conforter le positionnement et le champ d'intervention de la Caf, clarifier le champ institutionnel vis-à-vis du conseil général, poser les priorités respectives et celles partagées par chacun des deux intervenants, définir et mettre en œuvre un projet global de territoire découlant et s'inscrivant en cohérence avec les priorités d'intervention identifiées sur le département, dans le respect des champs d'intervention de chacun ; gagner en efficience et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels. À l'échelon du département, la CTG permet d'identifier les territoires prioritaires et de clarifier les compétences de la Caf et du conseil général sur des champs d'intervention partagés. À l'échelon des communes ou communautés de communes, la CTG permet de partager avec les élus un diagnostic et un plan d'action associant l'ensemble des partenaires du territoire.

6. Projets et actions du PEDT

Les actions mises en œuvre à destination des enfants de Morières les Avignon sont interdépendantes les unes des autres et forment donc un projet cohérent. Les activités de l'accueil de loisirs et du périscolaire sont en lien avec les projets d'école, projets associatifs et projet du service culturel ...

➢ *Sur le temps scolaire :*

Mises en œuvre par les enseignants avec la participation de la Commune de plusieurs actions sur le temps scolaire :

- La culture : sorties scolaires dans les lieux de culture, actions culturelles financées par la Commune ou la Caisse des Écoles, spectacles vivants,
- Le jeu : actions ponctuelles proposées par la ludothèque
- Le numérique et les nouvelles technologies : équipement des classes en TBI
- Les actions citoyennes et le développement durable : permis internet, actions diverses autour de la découverte et de la protection de l'environnement
- Classes transplantées pour permettre aux enfants un départ en séjour minimum durant la scolarité en primaire

➢ *Sur le temps périscolaire*

Mises en œuvre par les animateurs les lundis, mardis, jeudis, vendredis sur le temps du matin, de la pause méridienne et du soir, les actions du temps périscolaire se distinguent des temps extrascolaires par leur organisation (choix des enfants), le personnel (uniquement personnel de l'animation), leur durée...

- Sport : football, basketball, et actions ponctuelles proposées par les associations sportives
- Culture : lecture (bibliothèques à disposition), musique, et actions ponctuelles proposées par la ludothèque
- Civisme et citoyenneté : semaine de réflexion, de sensibilisation et d'actions autour d'un thème (La paix, la violence, le respect, l'éco-citoyenneté...), actions sur les déchets, l'eau le gâchis de nourriture, la sécurité routière, le harcèlement à l'école, le respect des autres.
- Jeu : jeux de société, individuels ou collectifs, actions ponctuelles proposées par la ludothèque
- Environnement : jardinage, potager, cuisine et écoresponsabilité, permaculture, randonnées pédestres de découverte de notre environnement historique

II. LES VALEURS ET OBJECTIFS GENERAUX DU PEDT

L'objectif d'un PEDT n'a de sens que s'il s'inscrit dans une volonté marquée d'accompagner l'enfant dans tous les moments de sa journée en proposant une continuité efficace de prise en charge et de suivi.
En effet, l'enfant se construit dans différents lieux (maison, structure scolaire et extrascolaire, associations, ville ...), sur différents temps (temps de classe, temps périscolaire, temps libre ...), avec différents partenaires (famille, enseignants, agents municipaux, bénévoles ou intervenants dans les associations ...), mais aussi par les échanges avec des camarades de son âge.
Il s'agit de partager avec tous les membres de la communauté éducative, parents, enseignants, acteurs socio-éducatifs, la recherche d'une cohérence dans les projets en vue du développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité, de ses aptitudes physiques et intellectuelles, de son épanouissement et de son implication dans la vie collective.

Valeurs et Objectifs

Cette cohérence éducative peut alors se retrouver dans des objectifs partagés :

- La **recherche de l'épanouissement de l'enfant** durant tous les temps de sa vie quotidienne, c'est-à-dire en tant qu'élève, usager d'un service public communal (accueil périscolaire ou encore accueil de loisirs...), adhérent d'une association sportive... en permettant des transitions sereines et efficientes entre les différents temps, ainsi qu'en offrant un environnement matériel et humain stable.
- La **pérennité des équipes** entre les différents temps périscolaires et le mercredi participe également au fait que les enfants acquièrent des repères humains fiables. C'est pour les mêmes raisons que les enseignants, les ATSEM et autant que faire se peut les AESH pour les enfants en situation de handicap sont aussi présents sur les temps périscolaires.
- **L'égal accès aux apprentissages** nécessaires
- **L'égal accès des enfants aux activités** culturelles, sportives, citoyennes, socio-culturelles...
- La **favorisation de l'autonomisation de l'enfant**, tant dans sa vie quotidienne que dans sa dimension citoyenne (donner les clés pour pouvoir penser le monde, son rapport au monde...)

Cette cohérence éducative passe donc par l'articulation des projets de chacun des partenaires intervenant dans la vie de l'enfant.

Le PEDT ne fait que reprendre et amplifier notre projet municipal.

1. Favoriser la réussite scolaire et l'inclusion de tous les enfants

Il s'agit de **continuer à offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux élèves** : fournitures scolaires, études dirigées pour l'accompagnement aux devoirs, équipement progressif des classes avec des TBI (grâce au plan de relance numérique) mise à disposition de matériel informatique, équipement des bibliothèques scolaires, mise à disposition de personnel qualifié (ATSEM), politique tarifaire équitable basée sur des tarifs différenciés en fonction des revenus des familles (accès facilité aux accueils périscolaires, études ou restauration scolaire ...).

Il s'agit de **construire un vrai lien entre les différents temps de l'enfant** afin qu'il ne soit pas à un moment donné juste un « élève », puis à un autre moment un simple « usager » des structures périscolaires, extrascolaires, de loisirs, sportives ou culturelles ... avec un cloisonnement contre-productif entre tous ces temps. L'objectif est, bien au contraire, de fédérer tous les acteurs sociaux éducatifs autour de l'enfant pour l'accompagner sur le chemin d'un parcours éducatif cohérent qu'il accomplira et dont il pourra s'approprier au travers des différentes structures éducatives traversées.

L'enfant pourra ainsi **acquérir un socle de connaissances, de compétences, d'expériences** et une culture dispensée par tous les acteurs sociaux éducatifs qu'il côtoiera. Le but est un égal accès à tous à ce parcours pour se construire et devenir des adultes responsables, éclairés et autonomes. L'enfant pourra ainsi donner du sens aux apprentissages, « sera capable » et « connaitra », « mesurera ses progrès » ou « portera un regard critique sur ses expériences » ...

Des **temps d'échange et de dialogue** organisés tout au long de l'année avec les différents acteurs autour de l'enfant permettent d'établir des diagnostics partagés et de travailler sur cette articulation entre le temps scolaire et le temps périscolaire dans le respect des champs de compétences, des missions et statuts de chacun. Prendre le temps d'un partage entre les différents acteurs professionnels, le temps de penser les transitions ou de lever les difficultés inhérentes à l'utilisation mutualisée des locaux ou du matériel, est une condition sine qua none pour un cadre structurant de l'action éducative que nous souhaitons pour les jeunes générations de Morières les Avignon.

L'accompagnement et le soutien aux enfants porteurs de handicap ou en difficulté est une de nos priorités. L'enjeu consiste à trouver, pour tous les temps de sa journée, et donc avec l'aide de tous les acteurs sociaux éducatifs, des éléments favorables pour que l'enfant ayant des limitations temporelles, permanentes, sévères ou légères qui restreignent ses capacités puisse réaliser au mieux une activité ou un apprentissage. A l'école ainsi que sur les accueils périscolaire et extrascolaire une présence supplémentaire aide dans cet objectif : des AESH sont présentes sur les temps scolaires. Cette présence au côté de l'enfant est pour lui un « élément facilitateur », une protection qui rassure et accompagne l'élève et qui facilite aussi ses relations avec les autres enfants ou les autres adultes.

2. Développer les actions culturelles

L'offre culturelle existe déjà sur le temps scolaire avec des intervenants culturels et par l'existence d'une structure culturelle historique comme le Clos Folard sur le territoire où l'on y trouve les associations de danse, de musique, la ludothèque, la salle de spectacle.
Le PEDT va permettre **d'amplifier les actions culturelles sur le temps extrascolaire** (accueil de loisirs et notamment « le Plan Mercredi ») **et de les développer sur le temps périscolaire**. L'objectif est donc de s'appuyer prioritairement sur les richesses et ressources déjà présentes en développant les partenariats et les activités éducatives de qualité.

Par ailleurs, il s'agit de **permettre un égal accès à tous au monde artistique et culturel**. Il faut donner l'envie de s'inscrire dans cette démarche de découverte. Malgré la mise en place du Plan mercredi, la commune a néanmoins décidé de ne pas augmenter le coût d'une journée d'accueil de loisirs par rapport à ce qui était facturé précédemment aux familles. Le calcul de la tarification des différents temps possibles à l'accueil de loisirs prend en compte cet objectif.

3. Développer les activités sportives

Là encore, une offre associative variée avec des activités sportives de qualité et foisonnante existe sur notre territoire. Le temps périscolaire et extrascolaire n'est pas en reste dans l'organisation d'activités sportives. Les partenariats sont déjà bien en place mais le PEDT va permettre d'amplifier les actions déjà existantes sur le temps extrascolaire ainsi que sur le temps périscolaire.

En effet, malgré cette offre importante, il est nécessaire de **sensibiliser, d'initier aux pratiques physiques et sportives**. Il s'agit de donner l'envie, de marquer une politique ambitieuse de la pratique sportive pour tous, de décloisonner les pratiques sportives (développement du sport féminin, intergénérationnel, transdisciplinaire, handisport)

4. Développer la citoyenneté

Le **Conseil Municipal des Enfants** qui va se mettre en place à la rentrée de septembre 2021 est une Instance de participation et d'initiation à la citoyenneté ouverte aux enfants de CM2 et de 6$^{-ème}$. Le CME va construire des citoyens de plein exercice, et peut-être donnera-t-il nos élus de demain ?

Par ailleurs, les actions de **lutte contre les discriminations** (et notamment d'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures communales dès la petite enfance) sont au cœur de la sensibilité des professionnels de l'enfance et des élus.

Il s'agit donc de **mettre en place des actions qui permettent à l'enfant d'acquérir le sens de l'intérêt général, du civisme et de sa responsabilité personnelle et collective**, afin qu'il prenne déjà sa place dans la société où il vit, qu'il devienne force de proposition et non simple consommateur.

Cependant, même s'il convient d'amplifier ces actions, il faut permettre aux enfants de questionner pour comprendre, d'argumenter pour débattre. En permettant à l'enfant de comprendre qu'il a en lui un potentiel, une capacité de penser, d'exercer sa liberté, de raisonner et de choisir, l'école de la philosophie développe une compétence essentielle dans la vie d'une démocratie. Quant aux adultes, parents, animateurs ou instituteurs, ils intègrent les questionnements des enfants qui font écho à leurs propres questionnements. C'est une façon de partager avec eux une condition humaine commune.

5. Développer les partenariats

La commune de Morières les Avignon souhaite **étendre et pérenniser** cet axe dans les pratiques avec des passerelles déjà effectives entre l'école, les services municipaux, les associations mais aussi entre les structures scolaires, périscolaires, extra scolaires et nos partenaires.

Il s'agit de continuer à **favoriser une coopération renforcée entre les acteurs** déjà présents ainsi qu'avec les autres entités volontaires présentes sur le territoire. Cela implique d'apprendre à mutualiser non seulement les espaces et équipements, mais aussi les « savoir être » et « savoir- faire » entre les différents partenaires socio-éducatifs, d'apprendre à uniformiser ou pour le moins à rendre complémentaires ces pratiques pour le bien-être des enfants.

L'objectif est de **coconstruire des ateliers gérés ensemble**, sans que l'un soit le prestataire de l'autre « passif ». Les animateurs des accueils périscolaires et extrascolaires s'enrichissent ainsi des compétences et connaissances des enseignants, des deux spécialistes de la ludothèque, des bénévoles des associations artistiques ou sportives ... et vice versa.

Par ailleurs, ces partenariats et notamment cette participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale sur des thématiques variées (sport, culture, artisanat) favorisent également le lien intergénérationnel et montrent à l'enfant l'exemple d'investissements individuels concrets dans sa ville. Il est également synonyme de brassage intergénérationnel, interculturel et inter sociaux riches puisque les enfants côtoient d'autres référents au sein de la commune en dehors des acteurs scolaires, périscolaires ou extra scolaires. Ces échanges confortent le lien social existant sur la ville et font des enfants des acteurs de la vie sociale de demain ... ce qui est, là encore une des priorités du PEDT.

III. VOLET SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DU PEDT

Diagnostic

- **Etat des lieux**

En application du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la ville a fait le choix avec l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale et le soutien des directeurs d'école d'adapter l'organisation de la semaine scolaire et de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours.
A travers cette organisation du temps scolaire, l'ambition de la ville est de favoriser la réussite de tous les élèves. Elle invite pour cela les acteurs de l'enfance et de l'éducation à élaborer un projet éducatif qui place l'enfant au cœur de la réflexion.

Le projet qui suit présente les objectifs poursuivis et les modalités retenues pour la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2021.
A ce jour, la ville dispose de quatre écoles qui rassemblent plus de 850 élèves. Suite à une consultation auprès des familles pour l'organisation du temps périscolaire, il en est ressorti l'importance des temps d'accompagnement scolaire et des temps d'activité libre pour 90% des familles ayant répondu à ce questionnaire. Et 60% souhaitait une répartition de l'accompagnement scolaire sur 2 jours par semaine.

La ville propose 3 temps d'accueils périscolaire (matin, midi, soir) afin de répondre à un besoin de garde. Ces services permettent la prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire de 7h30 à 18h. Ils sont assurés par des ATSEM, des animateurs, des enseignants et des agents municipaux.

- **Atouts et contraintes**

Les atouts :

- **Les structures éducatives de la ville** : Maison de la petite enfance, ALSH, Maison des Jeunes et la Ludothèque. Ce sont autant de ressources en personnels compétents précieux dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet.
- **Les équipements sportifs et culturels de la ville** comme le complexe sportif, le gymnase du collège, l'Espace Robert Dion ou l'Espace Culturel Folard. La difficulté réside dans le fait que ces équipements ne sont pas très proches des écoles.
- **Les relations** entretenues avec les équipes enseignantes et les fédérations de parents d'élèves
- Et enfin **l'appui efficace et constant des services départementaux** de l'éducation nationale, de la SDJES et de la CAF.

Les contraintes :
Aujourd'hui les écoles sont saturées en raison d'un afflux constant de nouveaux arrivants sur la commune. L'organisation des différents temps scolaire et périscolaire est tributaire des espaces qui leur sont dédiés. Les déplacements vers les différents lieux d'accueil hors des écoles se font à pied ou à vélo car répartis sur la totalité du territoire. Ces déplacements ne sont pas sans risque et nécessite des aménagements spécifiques et l'investissement dans du matériel.

Fonctionnement :

- **Organisation du temps périscolaire (OTS)**

L'OTS constitue une étape dans l'organisation de la rentrée scolaire. Le scénario retenu répond aux critères principaux de choix suivants :

- Conformité avec le cadre réglementaire
- Harmonisation et cohérence sur la commune
- Pause méridienne de 2h permettant l'organisation de 2 services de restauration
- Une organisation allégée pour les familles sur les temps périscolaires mais qui répond aux besoins des enfants et des familles
- Lisibilité de l'organisation pour les familles

Les horaires du temps scolaire et périscolaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

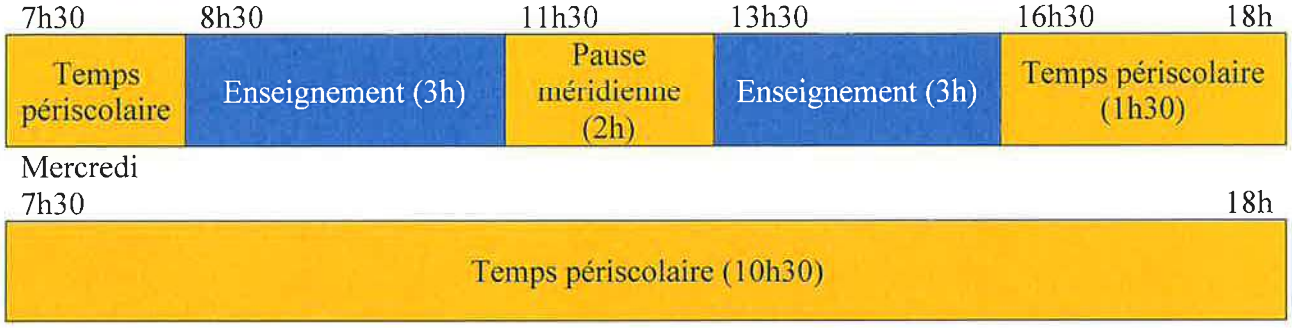

Mercredi

Le service d'accueil périscolaire

Au regard du OTS, on notera que l'amplitude d'accueil périscolaire a été harmonisée sur le mercredi qui proposera désormais un accueil jusqu'à 18h.

En termes de cadre réglementaire et au vu des ressources et des contraintes de la ville, la nature des services d'accueil périscolaire du matin et de la pause méridienne reste inchangée en accueil sans déclaration.
Par contre, pour l'accueil périscolaire du soir, le choix est de faire évoluer de nouveau les accueils de maternelle vers des accueils périscolaires de loisirs déclarés auprès de la SDJES pour harmoniser avec les accueils élémentaires.

Pour gérer les temps d'accueils périscolaires et extrascolaires, un nouveau service a été créé, **le Service Enfance** qui comprend :

- Un responsable du service enfance
- Un adjoint
- Des personnels d'encadrement et d'animation rattachés aux différents sites

Ils auront pour mission la gestion et la direction des 2 ALSH périscolaires (Terre de Jeux et Clé des Champs) et de l'ALSH extrascolaire (L'Ecole Buissonnière).



Le partenariat étroit avec les équipes enseignantes sera maintenu pour faciliter le relais et l'articulation fonctionnelle entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
Les accueils périscolaires (matin/midi/soir) sont ouverts à tous les enfants scolarisés sur la commune. Ce service fait l'objet d'une inscription administrative préalable auprès du Guichet Unique pour tous les enfants susceptibles de fréquenter même exceptionnellement les accueils périscolaires du matin et du midi.
L'accueil périscolaire du mercredi est ouvert aux Moriérois et aux enfants extérieurs à la ville. Ce service fait aussi l'objet d'une inscription administrative préalable auprès du Guichet Unique.

Le périscolaire du matin et de midi
Les garderies du matin et du midi ne seront pas modifiées. Elles sont organisées respectivement de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 13h20.

Le périscolaire du soir
L'organisation du temps périscolaire du soir doit prendre en considération les éléments suivants :

- Une prise en charge des enfants à 16h30
- La tranche d'âge : l'organisation sera différente si l'enfant est en maternelle ou en élémentaire.
- La mise en place d'atelier consacré à l'accompagnement à la scolarité : le besoin en fonction du niveau scolaire, le taux de fatigue et de concentration seront pris en compte pour l'organisation de ces ateliers.
- La mise en place d'ateliers pédagogiques adaptés aux tranches d'âge
- Un départ échelonné permettant aux familles de pouvoir récupérer les enfants avant 18h sans cependant interrompre les ateliers d'accompagnement à la scolarité.

Le périscolaire du mercredi
Le temps du mercredi est considéré comme un temps périscolaire à l'école. Jusqu'à ce jour, le temps d'accueil était organisé sur une amplitude horaire de 10h (7h45/17h45). Une nouvelle organisation a été pensée pour développer cette offre et harmoniser le temps d'accueil des enfants de 7h30 à 18h, identique aux autres jours de la semaine scolaire et qui répond à un besoin des familles.

- Une journée type en fonction de l'âge

7h30/8h30 Accueille des enfants et des familles
8h30/9h30 Petit-déjeuner.
9h30/10h Temps libre
10h/11h Temps d'activité n°1 en salle ou en extérieur
11h/12h Temps d'activité n°2 en intérieur ou temps libre en extérieur
12h/13h Repas.
13h/14h Temps calme ou temps de sieste.
14h15/14h45 Temps d'activité n° 3 en intérieur ou extérieur.
14h45/15h45 Temps d'activité n° 4 en intérieur ou extérieur.
15h45/16h30 Goûter
16h30/17h15 Temps libre en extérieur et accueil du soir
18h00 Fermeture de la structure.

Les enfants âgés de 3 ans se verront proposer un temps de sieste, répondant à leur rythme chronobiologique.
Le centre de loisirs sur les mercredis proposera une offre d'accueil adaptée aux besoins des familles :

Matinée	Demi-journée sans repas	Accueil de 7h30 à 9h00 Départ de 11h30 à 12h00
Après-Midi	Demi-journée sans repas	Accueil de 13h30 à 14h00 Départ de 17h15 à 18h00
A la journée		Accueil à 7h30 à 9h00 Départ de 17h15 à 18h00

Les activités pédagogiques seront déclinées dans le projet pédagogique de la structure.

Initiatives et perspectives

- **Plan mercredi**

Pour que tous les enfants puissent bénéficier le mercredi d'activités propices à leur épanouissement et à leur réussite, il est indispensable de penser ce temps éducatif en articulation avec les enseignements.
Intégrer l'ALSH l'Ecole Buissonnière dans le dispositif Plan Mercredi c'est fixer un cadre de confiance pour encourager et consolider les projets portés par la ville, et améliorer la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi.
Conçues dans une logique de loisirs, de découverte et de pratiques, les activités du mercredi seront culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, civiques et sportives.
Par ce dispositif, la ville s'engage sur 4 axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale

Axe 1 - La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
La Ville de Morières s'efforcera de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et ainsi d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité. C'est pourquoi l'un des objectifs principaux est de structurer, formaliser et créer une continuité entre le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les centres de loisirs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. En outre, il est important de tenir compte des spécificités et des besoins de chaque enfant, afin de permettre à chacun d'évoluer, de jouer, d'apprendre, de découvrir, de rencontrer, d'expérimenter pendant les différents moments de sa journée et de sa semaine qui doivent être éducatifs et cohérents avec le temps scolaire.
Pour cela, il faudra :

- Mettre en cohérence les projets d'école et les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs
- Décliner des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires
- Permettre une collaboration équipe enseignante/équipe d'animation
- Intégrer les équipes enseignantes et d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet Educatif Territorial

Axe 2 : l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
La Ville de Morières s'efforcera de donner à chaque famille et chaque enfant tous les moyens nécessaires à une réussite éducative et scolaire. Cela implique de bâtir un projet pour l'ensemble des enfants tout en tenant compte de chacun d'entre eux. Cette ambition se traduit dans l'action au quotidien des intervenants sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires, et peut nécessiter également des modalités d'action spécifiques pour les enfants ayant des fragilités ou difficultés. En outre, elle poursuit la dynamique engagée depuis de nombreuses années pour l'accueil des enfants en situation de handicap, et répond pour la deuxième année consécutive à l'appel à projet « Accueil des enfants en situation de handicap » initié par la Caisse d'Allocations Familiales.
Pour développer cet axe, il faudra :

- Permettre l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Développer la mixité sociale
- Mettre en place une politique d'information des familles

Axe 3 : Mettre en valeur la richesse du territoire

La Ville de Morières souhaite poursuivre, enrichir et diversifier son offre d'activités périscolaires grâce à l'utilisation de ses équipements culturels et sportifs, à la visite de son patrimoine historique et de ses sites naturels présents sur le territoire. En effet, la communauté d'agglomération du Grand Avignon, dont fait partie la ville de Morières, bénéficie d'un patrimoine historique important, une politique culturelle forte est privilégiée avec son Festival, ces théâtres, ces cinémas ayant une programmation en direction du jeune public, ces musées, son Opéra... La Ville mène également une politique sportive en soutenant les associations et les initiations à travers l'ALSH et l'Accueil Jeunes.

Pour développer cet axe, la ville s'engage à :

- Permettre la découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel
- Construire des partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles
- Impliquer les habitants dans les projets pédagogiques

Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

La Ville de Morières poursuit sa politique éducative permettant à chaque enfant d'accéder à des initiations culturelles, sportives, scientifiques, techniques et artistiques.

Elle s'engage à :

- Construire des activités dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives).
- Mettre au service du projet les activités et les inscrire dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Les activités devront être élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- Favoriser le principe de libre choix de l'enfant pour la participation aux activités, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Organisées en cycle les activités, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

A l'instar des centres d'accueil du soir, une attention particulière sera portée pour finaliser les cycles d'activités par un temps fort (portes ouvertes, spectacles, expositions) de restitution à la fois valorisant pour les enfants, les familles, les acteurs et partenaires du territoire.

Tout au long de la mise en œuvre du Plan Mercredi celui-ci :

- Sera décliné en fiches actions avec mise en place d'indicateurs d'évaluation, pour que chaque acteur se l'approprie
- Fera l'objet d'une évaluation :
    - Chaque année dans l'objectif de l'enrichir et de l'ajuster en fonction des observations et constats formulés lors des différentes concertations organisées pendant sa phase de mise en œuvre, et à l'occasion des travaux du comité de suivi
    - Sur sa pertinence, son efficacité, son impact et son efficience permettant de vérifier si les objectifs opérationnels et stratégiques visés sont atteints (à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs).

➢ **Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**

La ville de Morières souhaite développer son service en apportant de la qualité sur ces temps d'accompagnement à la scolarité en rentrant dans le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS) porté par la CAF.

Le CLAS recouvre cinq objectifs principaux :

- Contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion sociale de tous les jeunes, afin de renforcer l'égalité des chances
- Aider les élèves à acquérir des méthodes et des approches susceptibles de faciliter l'ouverture au monde et l'accès au savoir
- Élargir les centres d'intérêt des élèves et valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective
- Améliorer la qualité des actions d'accompagnement à la scolarité
- Renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif, facteur de meilleure intégration sociale et composante indispensable à la réussite scolaire de l'enfant

Ce dispositif propose aux enfants et aux jeunes :

- L'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.
- Des actions à caractère laïque, dans le respect des choix individuels.
- L'accompagnement à la scolarité, notamment centré sur l'aide méthodologique au travail scolaire, se déroule hors temps scolaire mais en étroite collaboration avec l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants.
- Un cadre partenarial : La démarche doit viser la continuité de l'action éducative. La recherche de coordination et d'articulation avec les établissements scolaires est particulièrement recommandée.

Ces actions créent ainsi les conditions d'une prise en compte par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiatisation des relations avec l'école.

Le CLAS ne s'adresserait pas à tous les enfants, mais seulement à ceux pour lesquels un besoin a été repéré. L'orientation se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants voir d'autres partenaires. L'intervention vise à :

- Élargir leurs centres d'intérêt
- Valoriser leurs acquis
- Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté
- Acquérir des méthodologies adéquates pour s'épanouir et réussir à l'école
- Favoriser l'autonomie et l'apprentissage de la vie collective.

Les parents doivent être pleinement associés à la dynamique de mise en œuvre. Il s'agit de renforcer et d'améliorer les relations famille/école et leur offrir un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Déclinaison opérationnelle :

- Un lieu " neutre " et en dehors du temps scolaire : La Maison des Jeunes semble être le lieu le plus adapté pour cette action
- Information aux parents et rencontres programmées tout au long de l'année scolaire
- Formalisation des engagements de chacun par un contrat (enfant, parents, opérateur, école) favorisant notamment l'information sur les objectifs et les contenus des actions et leur évaluation
- Organisation de temps forts et de convivialité
- Sessions CLAS partagées enfants/parents
- Actions coordonnées avec les services et équipements existants

IV. LE VOLET EXTRASCOLAIRE DE LA PETITE ENFANCE A LA JEUNESSE

Chaque structure éducative de la ville porte bien entendu un projet éducatif et pédagogique spécifique au lieu d'accueil créé. Ils ont été rédigés au fur et à mesure de leur création sans s'appuyer sur un projet éducatif global effectivement rédigé.

Le présent Projet éducatif territorial offre cette opportunité de fédérer ces structures dans un service unique, le service enfance jeunesse, et de donner ainsi une cohérence à l'ensemble de leurs projets.

- **Même axes de travail et objectifs éducatifs partagés** (cf. ci-dessus)
- **Transversalité des services**
- **Mise en commun des moyens humains et matériels**

6. La Maison de la Petite Enfance

Diagnostic :

En 2019, 22% des enfants CAF et MSA vivent sous le seuil des bas revenus sur la ville soit 291 enfants avec une évolution annuelle de +2,2%. L'indicateur conjoncturel de fécondité étant de 2,01 enfants par femme en 2014, la part des premières naissances indique l'évolution probable des naissances sur le territoire en considérant que l'agrandissement de la fratrie ne provoque pas de déménagement. La part des familles avec enfant de moins de 3 ans du régime agricole est très faible sur la ville.

On observe une diminution significative des enfants de mois de 3 ans en garde chez une assistante maternelle (-19,7% sur 3 ans), baisse moins prononcée en EAJE (-6,9%). Cette situation s'explique notamment par la forte augmentation des bénéficiaires du CMG Garde à domicile et structure PAJE (+ 41,4% en 3 ans).
Le solde positif de l'attractivité du territoire (+22) indique que le nombre d'enfants accueillis chez les assistantes maternelles est supérieur à celui du territoire, ce qui provoque une augmentation de la tension. Sur les 108 enfants gardés par les assistantes maternelles sur le territoire, 57 enfants résident à Morières. Les 29 autres enfants du territoire sont gardés en dehors de la Commune.

Sur la ville, on recense pour les familles avec enfants de moins de 3 ans :

- Un Multi-Accueil
- Des assistantes maternelles (43)
- Un Relais Assistantes Maternelles
- Un Lieu d'accueil enfant parent
- Des micro-crèches (3 et 1 en projet)

Fonctionnement :

➢ **Le Multi-Accueil « Les premiers pas »**

Le Multi-Accueil a vu le jour en 2007, c'est un service public. Il dispose d'un agrément de 50 places pour accueillir des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. La mairie est gestionnaire de cette structure depuis septembre 2021.
Une équipe éducative pluridisciplinaire (éducatrices de jeunes enfants, infirmière puéricultrice, auxiliaires de puéricultures et autres diplômes liés à la petite enfance) accueille les familles et leurs enfants. Le Multi-Accueil fonctionne en quatre lieux de vie : le groupe des bébés, le groupe des moyens, le groupe des grands et la Passerelle (20 mois à 4 ans).
Les besoins des familles étant différents, le Multi-Accueil propose trois types d'accueils :

- Les accueils réguliers, avec contrats qui varient en fonction des besoins de la famille.
- Les accueils occasionnels qui représentent un besoin d'accueil ponctuel et limité soumis à la disponibilité des places.
- Les accueils d'urgence qui viennent répondre à un besoin d'accueil régulier suite à un évènement d'ordre social, familial ou professionnel.

Dans notre structure 5 places sont réservées aux familles ayant un projet d'insertion professionnelle (labellisation AVIP : A Visée d'Insertion Professionnelle, à compter du 1er septembre 2021). Projet mis en place en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales ayant comme objectif de faciliter l'accueil d'enfants de parents qui recherchent puis retrouvent un emploi.

Axes éducatifs

L'accueil de l'enfant et de sa famille se fait dans le respect de son identité et de sa personnalité. L'équipe encadrante accompagne l'enfant dans son développement, ses acquisitions, ses expériences et ses émotions avec bienveillance et confiance.

- Valorisation positive de l'enfant
- Motricité libre
- Eveil sensoriel (espace sensoriel)
- Ouverture sur l'extérieur (Bibliothèque, ludothèque, rencontres intergénérationnelles, spectacles, partenariat culturel avec l'orchestre national d'Avignon…)
- Respect individuel de l'enfant et de sa famille (Charte)

Une grande attention est portée à l'implication des familles dans la vie quotidienne de leurs enfants :

- Participation au conseil de crèche (échanges tripartites entre professionnels, élus et familles)
- L'accompagnement de leurs enfants durant les sorties extérieures est favorisé.
- Participation active aux temps festifs.
- Invitation à partager leurs savoirs et leurs compétences au sein des groupes (jouer d'un instrument de musique par exemple).
- Création d'un espace dédié aux familles au sein de la structure pour favoriser les échanges, le lien et la solidarité.

➢ **Le Relais Assistante Maternelle vers un relais petite enfance**

(Loi ASAP va modifier l'appellation, application sept 2021)

Le relais assistantes maternelles de Morières est un point d'information à destination des parents qui recherchent un mode de garde et des professionnels de l'accueil individuel pour les enfants jusqu'à 6 ans. Le relais a pour vocation de contribuer à l'amélioration qualitative de l'accueil individuel de l'enfant de moins de 6 ans. C'est un lieu d'informations et d'échanges.

Le relais se situe Avenue du 8 mai 1945. Il a des locaux propres depuis mai 2021. Il est composé d'un bureau pour accueillir les familles et les professionnelles lors des permanences et d'une salle aménagée et adaptée à la petite enfance pour accueillir les professionnelles, les enfants et leur famille.

Le relais a deux principales missions :

➢ **Informer les parents et les professionnels de la petite enfance**

Informer les parents

- Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueils individuels et collectifs existant sur le territoire concerné
- Centraliser les demandes d'accueil
- Délivrer une information générale en matière de droit du travail
- Orienter les parents vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques

Informer les professionnels de l'accueil de la petite enfance

- Donner une information générale aux (futurs) professionnels sur les métiers d'assistant maternel et garde à domicile
- Informer les assistants maternels et gardes à domicile sur les modalités d'exercice de leur profession et sur les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre.
- Délivrer une information générale en matière de droit du travail
- Orienter les professionnels vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques.

Participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant

- Participer à l'élaboration des diagnostics territoriaux et aux réunions de préparation/bilan des contrats/convention avec les partenaires

➢ **Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles**

Le RAM comme lieu de professionnalisation

- Organiser des temps et projets collectifs pour les professionnels :
    - Groupe d'échanges / de paroles
    - Conférences/débat
    - Promotion de la formation continue auprès des professionnels et des parents employeurs
- Organiser des temps d'activité et d'animation (ateliers d'éveil) pour les enfants accompagnés par les assistants maternels et gardes à domicile (support de l'observation des pratiques professionnelles)

Le RAM comme lieu d'animation

- Organiser des temps festifs en direction des professionnels et des enfants, des parents dans le but de favoriser les échanges et développer le lien social
- Organiser des temps d'activité et d'animation pour les enfants accueillis par les assistants maternels et gardes d'enfants à domicile
- Faciliter l'accès aux différents services existants et créer des passerelles entre l'EAJE, l'assistant maternel, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), la ludothèque

➢ **Autres missions**

- Concertation et partenariat : Echanger avec les autres institutions (PMI), participer au réseau des RAM coordonné par la CAF, favoriser les échanges avec les structures du territoire (EAJE, ludothèque)

➢ **Lieu d'accueil enfant parent « La douce heure »**

Le LAEP est un espace convivial, aménagé et adapté à l'accueil des jeunes enfants jusqu'à 4 ans accompagnés de leur(s) référent(s) pour un temps déterminé, avec des professionnels. L'accès est libre et gratuit. L'anonymat et la confidentialité sont garantis. « La Douce Heure » est ouverte le mercredi de 14h à 17h, avenue du 8 mai 1945. Il partage les locaux avec le relais.

Au regard des missions des LAEP, « La douce Heure » s'est fixée 4 objectifs généraux :

- Accompagner la fonction parentale
- Rompre l'isolement des familles
- Valoriser les compétences des enfants et des parents
- Créer du réseau

Pour répondre à ses objectifs, le LAEP met tout en œuvre pour :

- Accueillir et offrir aux enfants de 0 à 4 ans, aux parents et futurs-parents un espace adapté, convivial, de jeux et de rencontres
- Accueillir les enfants et leurs fratries plus âgées
- Ecouter et privilégier les échanges d'expériences entre parents
- Accompagner le parent à cheminer et à développer ses capacités pour trouver ses propres réponses ou une réponse adaptée à ses besoins
- Accompagner le parent dans la séparation avec son enfant
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Favoriser la participation des familles (moments festifs, goûter)
- Proposer des supports d'information (panneau d'affichage, livres)
- Travailler en réseau avec les autres LAEP (réunion du collectif des LAEP)

Les accueils sont toujours assurés par 2 professionnels, formés à l'écoute. Les accueillants sont garants du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre bienveillant dans lequel la parole est accueillie.
La neutralité des accueillants s'exprime dans une attitude discrète, empathique, compréhensive, d'absence de jugement et de toute question intrusive.
Afin de garantir la qualité d'accueil, les accueillants participent à des réunions d'analyse de la pratique avec un intervenant extérieur, à des réunions d'équipe et de réseau des LAEP.

Initiatives et perspectives :

- **Vers une maison des 1000 jours**

L'espace accueillant le relais et le LAEP pourrait évoluer vers une maison des 1000 jours en complétant l'offre aux familles et à chaque enfant dans un objectif de réponse globale, adaptée à chaque individualité. Ce lieu prendrait en compte les besoins des futurs parents, des parents, des bébés et jeunes enfants afin de favoriser le développement et le bien-être de tous les enfants ; de réduire des inégalités et de valoriser la mixité sociale, de valoriser les ressources parentales et d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants pour lutter contre les violences éducatives ordinaires.
Cet espace serait un lieu ressource offrant à tous :

- De l'information sur le développement de l'enfant (panneaux à thème, conférence)
- Un lieu de rencontre et d'échange avec ou sans enfant pour vivre ensemble la parentalité, où s'organiseraient des ateliers thématiques, des ateliers enfants/parents
- De la culture en partenariat avec des structures telles que la ludothèque, la bibliothèque, l'espace culturel Folard (création de manifestations)
- Un lieu de prévention et de soin avec la présence de professionnels pluridisciplinaires
- Un lieu en réseau avec la maternité, les structures de soin et de soutien à la parentalité du territoire ainsi qu'avec les écoles maternelles parce que la continuité éducative est essentielle (projet déjà mis en place sur la commune et à pérenniser).

7. L'accueil de loisirs sans hébergement « L'Ecole Buissonnière » (ALSH)

Diagnostic
L'ALSH l'Ecole Buissonnière a vu le jour en 2001 sur la Commune. Localisé dans le groupe scolaire Marcel Pagnol. Il permet d'accueillir jusqu'à 64 enfants de moins de 6 ans et jusqu'à 125 enfants de plus de 6 ans.
Depuis ces 5 dernières années, on observe une baisse significative de la fréquentation notamment pour la tranche d'âge des 11/13 ans. Cette population est aujourd'hui quasiment inexistante dur la structure.

Taux d'occupation	2019	2020
Maternelle	43%	32%
Élémentaire	27%	13%

Depuis février 2021, un audit a été demandé à la Ligue de l'Enseignement sur le fonctionnement du centre et les améliorations qui peuvent être apportées à ce lieu.
L'état des lieux est le suivant :

- Une offre pédagogique à améliorer avec des projets d'animation identiques d'une année sur l'autre
- Une organisation du personnel à améliorer
- Des horaires à modifier

Fonctionnement
Le fonctionnement retenu pour le centre de loisirs prévoit une harmonisation des horaires avec l'organisation prévue sur le temps scolaire. Le temps d'accueil proposé sera augmenté et prévoira un accueil de 7h30 à 18h30

La journée type sera identique à celle proposée sur le temps periscolaire du mercredi, à savoir :

- Une journée type en fonction de l'âge

7h30/8h30 Accueille des enfants et des familles
8h30/9h30 Petit-déjeuner.
9h30/10h Temps libre
10h/11h Temps d'activité n°1 en salle ou en extérieur
11h/12h Temps d'activité n°2 en intérieur ou temps libre en extérieur
12h/13h Repas.
13h/14h Temps calme ou temps de sieste.
14h15/14h45 Temps d'activité n° 3 en intérieur ou extérieur.
14h45/15h45 Temps d'activité n° 4 en intérieur ou extérieur.
15h45/16h30 Goûter
16h30/17h15 Temps libre en extérieur et accueil du soir
18h00 Fermeture de la structure.

Les enfants âgés de 3 ans se verront proposer un temps de sieste, répondant à leur rythme chronobiologique.

Le centre de loisirs sur les petites et grandes vacances proposera une offre d'accueil à la journée et non plus à la semaine.

A la journée	Accueil à 7h30 à 9h00	Départ de 17h15 à 18h00

Les activités pédagogiques seront déclinées dans le projet pédagogique de la structure.

Initiatives et perspectives

L'ALSH s'inclura dans une démarche de projets et répondra aux appels à projet lancés par les organismes partenaires (SDJES, CAF et MSA).

Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement relance le dispositif **« Colos apprenantes »**. Elles visent à répondre aux attentes des enfants et des familles en matière de loisirs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs se déroulant cet été tout en proposant des modules de renforcement des apprentissages.
Le label crée un cadre de confiance pour les familles.
Les critères de labellisation reposent sur les éléments suivants :

- Respect des consignes sanitaires en vigueur (locaux, transports, activités) ;
- Prix du séjour permettant la gratuité aux familles aidées au titre du dispositif « Colos apprenantes »;
- Présence significative et explicitée de temps de renforcement des apprentissages et valorisation de l'objectif de réussite de la rentrée scolaire pendant les séjours (organisation, matière, méthode, encadrement) ;
- Qualité de l'encadrement, en particulier pour les activités de renforcement des apprentissages ;
- Qualité et équilibre des activités (individuelles et collectives, physiques et sportives, de loisirs créatifs, de compréhension de l'environnement naturel, d'expression et cognitives) ;
- Liens et partenariats avec les acteurs locaux ;
- Informations aux familles.

Le projet pédagogique du séjour labellisé « Colos apprenantes » s'inscrit dans le projet éducatif de l'organisateur. Il tient compte de la nécessité de proposer aux publics des activités adaptées à leurs besoins de partir en vacances et de contacts avec la nature après une longue période de confinement tout en répondant à leurs besoins psychologiques et cognitifs en toute sécurité.
Le projet doit présenter des journées structurées : organisation de la vie quotidienne, organisation des activités, organisation des activités de renforcement des apprentissages telles que présentées ci-dessous.

8. La Maison des Jeunes

Diagnostic :
En 2007, un Accueil Jeunes est créé sur la commune pour être fermé en 2018 ne répondant plus aux attentes des jeunes. Pourtant, la population moriéroise est composée à 14% de jeunes âgés de 15 à 29 ans. Depuis la fermeture de l'Accueil Jeunes, l'espace information jeunesse était le seul lieu adapté à cette population. Car même si l'ALSH « L'école buissonnière » peut accueillir des jeunes jusqu'à l'âge de 14 ans, cette population n'était en réalité pas attirée par ce lieu.
La délibération n°2020-12-074 du conseil municipal de 15 décembre 2020 fait le constat d'une carence en matière de structure pouvant accueillir le public jeune sur le territoire de la commune. L'objectif maintenant est de proposer une offre nouvelle et d'accueillir les jeunes appartenant à la tranche d'âge 11-17 ans en leur proposant des activités variées durant leur temps libre.
La municipalité a répondu à cette carence dès décembre 2020 en ouvrant une maison des jeunes. Celle-ci rassemble 3 structures adaptées à la jeunesse en un même lieu : l'Espace Information Jeunesse (11/30 ans), l'Accueil Jeunes (11/17 ans) ainsi qu'une permanence de la mission locale (16/25 ans). Située avenue du 8 mai 1945, elle peut accueillir jusqu'à 20 personnes.

- **L'ESPACE INFORMATION JEUNESSE :** un lieu d'accueil pour les jeunes de 11 à 30 ans.

Fonctionnement :
Il propose une documentation en libre accès sur différentes thématiques : construire son parcours, travailler, prendre soin de soi, se distraire, partir à l'étranger, se loger, se déplacer, s'engager, entreprendre, accéder à ses droits et saisir les opportunités de son environnement, apprendre à s'informer. Un espace numérique est à disposition de tous. L'objectif de ce lieu est d'orienter les jeunes, les informer et les accompagner dans leur projet. Les jeunes peuvent effectuer des recherches, être accompagné dans la recherche d'emploi, de stage, obtenir des informations sur des dispositifs les concernant. La consultation peut être libre comme accompagnée par un professionnel. Elle est gratuite et anonyme, avec ou sans rendez-vous, en individuel ou en groupe.

Initiatives et perspectives :
- L'Espace Information Jeunesse héberge Le dispositif « Promeneurs du Net » :

Promeneurs du Net, une **présence bienveillante en ligne** auprès des jeunes. Cette action vise à accompagner les jeunes dans leur utilisation d'internet, afin de minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. Le promeneur du net entre en contact et crée des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. **Son but n'est jamais la surveillance, mais bien l'accompagnement des jeunes et la recherche de réponses à leurs interrogations** : cela va de la simple information à donner, au projet complet à soutenir, à la prise en charge d'une difficulté ou à la détection d'une situation préoccupante. Il communique et interagit via les blogs, les tchats, les forums. En dialoguant avec chacun, le « Promeneur du Net » renforce le lien social et cultive un esprit critique face à l'information et à l'image. Une mission d'autant plus nécessaire que les réseaux sociaux sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.
Le Promeneur du Net entend poursuivre en ligne, dans la « **rue numérique** », son travail réalisé sur le terrain et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut.

- L'espace Information Jeunesse c'est aussi le dispositif « envie d'agir »

Le Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et du sport de Vaucluse, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de Vaucluse, la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, met en œuvre depuis **2001, le Fonds d'Initiatives Jeunes (FIJ).**
Le FIJ rentre dans le cadre d'un dispositif intitulé « Envie d'agir » du ministère.
Le FIJ est un dispositif d'aide aux initiatives et aux projets de jeunes âgés de 11 à 25 ans. Il est destiné à favoriser la prise de responsabilité et l'engagement dans une action, qu'elle soit individuelle ou collective, dans les domaines culturels, sportifs, de solidarité ou d'intérêt général.
Devenu national en 2004 au sein du programme « Envie d'Agir », le FIJ est un dispositif qui s'adresse aux jeunes ayant un projet précis et sollicitant. Ce dispositif vise à apporter aux jeunes une aide technique,

pédagogique ou financière pour mener à bien leur projet.

- L'Espace Information Jeunesse accompagne sur les Appels à Projets Jeunes MSA

Ils visent à soutenir des projets conçus et imaginés par les jeunes, mais qui peuvent être accompagnés dans leur initiative par une structure ou une association. Le groupe doit être composé au minimum de 3 jeunes âgés majoritairement de 13 à 22 ans, résidant en milieu rural (commune de moins de 15 000 habitants) ou à des groupes composés en majorité de ressortissants agricoles domiciliés en milieu urbain.

- L'Espace Information Jeunesse c'est aussi : des forums et des ateliers mis en place afin de développer les missions et l'offre de l'espace information jeunesse.

➢ **L'ACCUEIL JEUNES :** un lieu ouvert pour les adolescents de 11 à 17 ans

Fonctionnement :

Il propose de participer à des activités pédagogiques adaptées. Ce lieu doit permettre aux jeunes de se retrouver pour se détendre, découvrir et s'informer, créer des projets, participer à la vie de la commune, faire des sorties et participer à des séjours. L'encadrement de l'Accueil Jeunes est assuré par un responsable et une animatrice diplômée.

L'enjeu pour l'équipe d'animation est de permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs temps libres, d'impulser des projets aux jeunes, de leur permettre de se sociabiliser et les accompagner vers l'autonomie. L'équipe est une écoute attentive aux besoins que peuvent rencontrer les jeunes. L'Accueil Jeunes est un lieu ouvert en faveur des jeunes avec des horaires adaptés. Une adhésion et une inscription sont nécessaires pour fréquenter ce lieu.

L'accueil est libre : les jeunes sont en autonomie dans leur gestion du temps et peuvent aller et venir à leur guise en dehors des activités dirigées et sous réserve que les parents aient donné leurs accords pour les 11/14 ans.

L'implication des jeunes dans l'élaboration des plannings est primordiale à la réussite de l'accueil jeunes. Des temps de concertation sont mis en place, parfois même au sein des périodes de vacances, afin de recueillir avec des méthodes ludiques, les désirs des jeunes qui s'inscriront dans un axe établi par l'équipe d'animation.

L'Accueil Jeunes sera un juste équilibre entre les avis et envies des jeunes, et la force de proposition des animateurs pour les emmener découvrir de nouvelles pratiques et actions, permettant de sortir du carcan de la consommation passive d'activités et sorties.

Séjour : Cet outil favorise des temps privilégiés, permettant aux jeunes de vivre une aventure commune enrichissante. Son organisation et le fonctionnement permettent à chacun de trouver sa place, où le jeune peut s'exprimer, aider et développer des capacités et de l'autonomie. Nous voyons en ces séjours un espace d'émancipation et d'éducation à la citoyenneté, où les jeunes peuvent vivre un « ailleurs » qui les aidera à « grandir ».

Initiatives et perspectives :

- Un partenariat avec le collège Anne Frank

Instauré avec le collège Anne Frank de la ville, il permettra de mettre en place :

↳ **Des animations au sein du Collège**

Un club jeux ou un lieu sous forme d'échanges autour de thématiques « Point écoute » variées pourra être mis en place.

↳ **Création d'un CLAS** (Contrat local d'accompagnement à la scolarité).

Ce dispositif propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école. Ce qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

L'accompagnement à la scolarité, notamment centré sur l'aide méthodologique au travail scolaire, se déroule hors temps scolaire mais en étroite collaboration avec l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants un cadre partenarial.

La démarche doit viser la continuité de l'action éducative. La recherche de coordination et d'articulation avec les établissements scolaires est particulièrement recommandée. Cela inclus aussi des liens avec d'autres actions : PEDT, PRE. Les actions créent ainsi les conditions d'une prise en compte par les porteurs de projets, du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants, via notamment la facilitation et la médiatisation des relations avec l'école. Ainsi, toute action qui relèverait exclusivement de l'aide aux devoirs et du seul accompagnement au travail scolaire, individualisé ou non, ne relève pas du champ de financement des CLAS. La fréquence des séances et leur régularité doivent permettre une progression de l'enfant. Deux séances hebdo sont préconisées.

- **Mesures de responsabilisation** :

Accueil ponctuel sur la maison des jeunes lors d'une exclusion du collège pour que le jeunes soit acteur de sa punition, et non « content d'être exclus ». Le jeune est accueilli et un temps de réflexion sera proposé autour de ses actes et autour de la construction de son parcours. Un accueil le jour des permanences de mission locale peut être à privilégier.

- La coopérative jeunesse de service

Les CJS sont des projets d'éducation à **l'entrepreneuriat coopératif pour les jeunes de 16 à 18** ans. Ils créent leur propre entreprise coopérative et la font vivre le temps d'un été. Accompagnés de 2 animateurs et soutenus par de nombreux acteurs du territoire, les coopérants définissent ensemble différents services qu'ils proposent aux habitants et aux entreprises environnantes. C'est pour les jeunes l'opportunité de multiplier des expériences professionnelles, d'apprendre à gagner leur vie, de gagner en confiance en soi et en autonomie.
A partir de juillet 2022 une Coopérative Jeunesse de Service à destination des jeunes de 16 à 18 ans sera installée.

- Junior association

La Junior Association permet à des jeunes de moins de 18 ans de s'organiser et de mettre en œuvre leurs projets. Elle permet de se regrouper et de fonctionner, telle une association loi 1901. L'idée est simple : il s'agit de garantir aux jeunes des droits similaires aux associations déclarées en préfecture. C'est le Réseau National qui va fournir le cadre juridique nécessaire pour qu'ils puissent mettre en œuvre leur projet collectif.

- une assurance qui couvre tous les problèmes liés à la responsabilité civile des mineurs
- la possibilité d'ouvrir un compte, grâce à un partenariat établi avec un établissement bancaire
- un accompagnement, en permettant aux jeunes d'accéder à des informations ou des conseils utiles sur les démarches qu'ils ou elles entreprennent et en mettant l'expérience et le savoir-faire, les réseaux des membres fondateurs à leur disposition.

Elle offre la possibilité de s'organiser dans une dynamique associative et de s'approprier un mode d'organisation démocratique et citoyen
L'objectif est de créer un espace de participation pour les jeunes, d'encourager leur expression, leur volonté d'engagement et le renouvellement de la vie associative.

- Carte jeune

L'instauration d'une carte jeune pour les 18-25 ans est envisagée. Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'avantages dans les commerces de la commune.
Des journées de formation (PSC1, baby-sitting, pré-BAFA…) sont des initiatives que la commune souhaite développer.

- « Colos Apprenantes » (Cf. chapitre Initiatives et Perspectives de l'ALSH l'Ecole Buissonnière)

- PS Jeunes :

L'enjeu est d'encourager la consolidation et l'évolution de l'offre proposée aux jeunes vers la mise en œuvre de projets à « haute qualité éducative », en prenant appui sur deux leviers :

- L'appui à l'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes
- L'adaptation des modalités de fonctionnement de l'offre existante pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes

La PS Jeunes poursuit les objectifs opérationnels suivants :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse, et intégrer les actions soutenues dans ce partenariat
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures

9. La ludothèque

Diagnostic

La ville s'est dotée d'une ludothèque en 2010. Elle fait partie des rares ludothèques recensées en Vaucluse. Elle accueille chaque année de plus en plus de familles de Morières et de ses alentours. La demande est croissante et l'offre a évolué avec l'apparition du prêt de jeu. Idéalement située à l'Espace Culturel Folard, elle permet aux familles d'allier les activités des uns sur l'école de musique et l'école de danse avec le temps libre des autres enfants de la fratrie.

Fonctionnement

Située dans les locaux de l'Espace culturel Folard, la ludothèque est ouverte aux familles de Morières et des alentours. Elle propose des jeux pour tous sur place ainsi que du prêt de jeux. Les locaux ont été aménagés pour permettre un accueil du plus jeune à l'âge adulte en toute cohérence.

Animée par une ludothécaire diplômée à temps complet et une animatrice à temps partiel, la ludothèque ouvre ses portes toute l'année au grand public ainsi qu'aux groupes. En effet, un accueil spécifique est proposé aux infrastructures de la ville (Crèche, RAM, ALSH, Accueil Jeunes, écoles, ...) ou à des organismes extérieurs de la commune.

Elle met aussi à disposition des jeux pour les évènements communaux : la semaine bleue, le Téléthon, l'arbre de Noël du personnel, la Kermesse des écoles...

Initiatives et perspectives

La ludothèque s'engage chaque année sur de nombreux projets :

- Formation d'animateurs
- Projets avec les accueils de loisirs de la ville,
- Fête internationale du jeu initiée par l'association des ludothèques françaises
- Le festival Carambolage
- Organisation de soirées jeux, ...

Mais le développement de la ludothèque se verra dans un avenir proche associé avec la modernisation de la Bibliothèque pour proposer une offre différente mais toujours dans la continuité des initiatives mises en place depuis ces 10 dernières années.

10. Le Conseil municipal des enfants

« L'Ecole joue un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté. Une de ses missions est de préparer les enfants et les Jeunes à participer le mieux possible à la démocratie, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen en devenir et en les préparant au « vivre ensemble ». (Convention Internationale des Droits de l'Enfant : art 12/13/14/15)

Diagnostic :

Le Conseil Municipal des Enfants a été instauré en 2008. Il s'adressait aux élèves de CM1-CM2 des deux écoles élémentaires de la commune, et été animé par les équipes enseignantes et l'animateur qui pilotait ce projet. Le conseil municipal des enfants accueillait alors 32 enfants, soit 4 par classes, élus pour un an. Ce dispositif s'est ensuite élargi aux élèves de 6ème. Des élections étaient organisées avec les enseignants afin d'élire les représentants des écoles au conseil municipal enfant. Un enfant était élu président du conseil municipal des enfants. Différentes thématiques étaient abordées lors des réunions : environnement, loisirs, vie en collectivité… Les enfants réfléchissaient et débattaient autour des thématiques afin de proposer des actions. Les membres de ce dispositif ont participé à de nombreux évènements : la distribution de colis aux séniors de la commune, les célébrations du 11 Novembre et du 8 Mai, des olympiades avec les séniors, des opérations écologiques, des rassemblements avec d'autres conseils municipaux des enfants… Les enfants ont aussi rencontré différents élus et pouvaient assister, une fois par an, à un conseil municipal. Aujourd'hui, la municipalité souhaite relancer le CME, comme cela est précisé plus bas.

Fonctionnement d'un CME :

➢ **Objectifs d'un CME :**

- Intégrer la jeunesse dans la vie de la commune
- Développer l'esprit de citoyenneté
- Apprendre les règles de démocratie
- S'exprimer et proposer des projets pour améliorer la vie des habitants
- Mener des actions de solidarité, de prévention et de citoyenneté
- Être capable de débattre, échanger des opinions
- Respecter la parole, les idées des autres

➢ **Stratégie de mise en place :**

- Informer les équipes enseignantes dès que possible de la mise en place du projet pour la rentrée de septembre 2021
- Présenter le dispositif dans les classes concernées dès la 2ème semaine de la rentrée
- Organiser une première séance avec les élèves intéressés fin septembre (lors de cette séance, on préparera la campagne électorale des candidats : réalisation d'une affiche par exemple avec les idées principales, distribution des dossiers de candidatures …)
- Lancement de la campagne électorale : les élèves doivent se présenter à l'oral, exposition des affiches durant une semaine (début octobre)
- Election (isoloir, carte électeur...) + dépouillement
- Investiture : remise du kit municipal (écharpe..), mise à l'honneur des enfants volontaires…

➢ **Fonctionnement :**

Afin de pouvoir être candidat, il faut : habiter la commune, être élève de CM1 / CM2, déposer un dossier de candidature et présenter un programme à ses camarades. Les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles Marcel Pagnol et Jules Cassini votent. Les élections ont lieu dans les écoles. Le scrutin est uninominal à 1 tour : les candidats ayant obtenu le plus de voix sont élus. Chaque électeur vote pour un candidat ou une candidate de son école. 8 conseillers par école sont élus pour 2 ans. Le CME se réunit une fois par mois en commissions et 1 fois par trimestre en réunion plénière. Les commissions ont pour objectif de travailler sur les projets à mener. Les réunions sont organisées par les adultes mais les enfants animent la réunion. Elles ont lieu sur un créneau qui sera déterminé ultérieurement et dans différents lieux habituellement réservés aux adultes (mairie, espace Dion, Folard..). Les réunions de travail de chaque commission seront des temps de concertation, de discussion, de préparation et de réalisation du projet. Elles seront programmées dans un échéancier qui établira les dates, les lieux et la durée des réunions de l'année. Elles pourront cependant être modifiées à la demande des participants et après un vote afin de valider la nouvelle proposition. Ces réunions seront encadrées par le coordinateur du CME et seront soumises à la réglementation du service jeunesse.

Lors des commissions, les enfants seront invités à réfléchir sur plusieurs thématiques : la solidarité, l'environnement, les loisirs, le sport… Un compte rendu sera rédigé à chaque réunion. Un encadré pourra être inséré dans le magazine de la ville afin de mettre à l'honneur les actions du CME.

Le conseil municipal des enfants fonctionne en lien avec le conseil municipal. Des rencontres régulières seront organisées avec les élus qui participeront aux travaux menés par les jeunes. Les enfants s'engagent dans la politique de démocratie locale dans l'optique de participer activement aux projets/ actions de la commune. Ils sont à l'initiative de réflexions qui seront amenés aux adultes. Des rencontres et des visites seront organisées afin de faire découvrir aux jeunes d'autres lieux qui représentent la démocratie (préfecture, tribunal, conseil départemental...).

Les enfants participent à la vie locale avec les adultes en se rendant à des évènements particuliers dans les différentes structures de la ville (école, mairie, associations...)

➢ **Evaluation**

L'évaluation du CME est partagée et effectuée à la fois par les enfants, et par les adultes (animateur du conseil, élu...).

Documents à construire :

- Dossier de candidature : fiche de candidature (info…), fiche de motivations, autorisation parentale, droits et devoirs du conseiller, charte, règlement du CME
- Livret électeurs (liste des personnes ressources, le CME : c'est quoi ? calendrier électoral…

Initiatives et perspectives :

Le CME sera mis en place dès septembre 2021 dans une volonté de promouvoir l'engagement des jeunes au sein de la commune. Il sera reconduit chaque année. A partir de septembre 2022, les anciens élus du CME participeront à la présentation du dispositif aux nouveaux candidats grâce à leur partage d'expériences. La réalisation d'un clip vidéo, dans l'optique d'établir une rétrospective, sera un outil de communication efficace pour promouvoir le CME. Les anciens élus pourront être sollicités par le coordinateur du CME afin de participer ponctuellement à une action. Si le dispositif suscite l'intérêt des jeunes, il peut être envisagé d'étendre le nombre d'élus par école ou l'âge des candidats.

V. LA FORMATION DES PERSONNELS

Chaque agent a un droit de formation afin de faire évoluer ses pratiques professionnelles. Pour cela, il semble indispensable de valoriser auprès des différents acteurs, les possibilités de formation.

Formation en interne

Le service enfance/jeunesse s'articule non seulement autour des différentes infrastructures afférentes mais aussi autour d'un personnel qualifié, chacun dans son domaine de compétences.
La commune pourra donc continuer de développer ces formations en interne dispensées par un personnel qualifié sur des thématiques préalablement identifiées comme un besoin auprès des agents concernés.
Par exemple, des formations autour du jeu durant le temps périscolaire ou sur des thématiques comme l'accueil des enfants en situation de handicap, les transmissions aux familles, la gestion de conflits, etc.

Formation en externe

Les métiers de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse sont reconnus professionnellement grâce à des diplômes qualifiants spécifiques à la tranche d'âge de l'enfant mais aussi au type de structures concernées.
Un partenariat avec des organismes de l'éducation populaire semble donc nécessaire pour assurer la formation qualifiante des agents et ainsi permettre au service enfance/jeunesse de continuer

VI. ELABORATION ET PILOTAGE DU PEDT

Pour reconduire le PEDT sur 4 ans de 2021 à 2024, la commune de Morières-Lès-Avignon a décidé de mobiliser de nouveau les acteurs éducatifs, de fixer le suivi et l'évaluation du projet. La Ville s'est appuyée sur les compétences et expertises de partenaires extérieurs telles que la CAF ou la SDJES.
Pour cela, quatre phases ont été identifiées pour la mise en œuvre du PEDT.

- **Une phase d'élaboration et de rédaction du PEDT** qui met à jour le diagnostic de territoire et prend en considération les bilans. Cette phase inclue la consultation des acteurs de l'éducation nationale lors des commissions éducation
- **Une phase de Validation du PEDT** en comité de pilotage et en Conseil Municipal, transmission du document aux autorités compétentes et information aux familles et à la population.
- **Une phase de mise en application des dispositions du PEDT.**
- **Une phase de suivi et évaluation de la mise en œuvre.**

Le Comité de pilotage

Il est constitué de représentants de différents partenaires. C'est l'organe consultatif d'aide à la décision de la collectivité.

Le comité stratégique

Il est chargé de coordonner et de réguler l'ensemble des travaux. Il est composé de Monsieur le Maire, M. l'adjoint à l'éducation et délégué au pilotage du PEDT, du DGS, de la coordinatrice du PEDT et des responsables des services concernés.

La coordinatrice du PEDT

La Directrice du service « Enfance-jeunesse » est chargée de la coordination du PEDT.
Elle est bien identifiée par tous les partenaires. C'est un véritable chef de projet ayant la mission d'instruire la démarche d'élaboration du PEDT, d'animer les groupes techniques et de faire le lien avec le comité de pilotage.

VII. SUIVI – EVALUATION DU PEDT

Le PEDT désormais rédigé, il faudra se donner les moyens d'entretenir la vitalité du projet : les engagements doivent être mis en œuvre, leurs effets évalués au regard des objectifs fixés ; la concertation entamée pour construire le projet éducatif doit aussi se poursuivre. Cela suppose que des outils de travail, de communication et d'évaluation soient mis en place et fonctionnent.

a. L'instance d'évaluation

Chaque fin d'année, un rapport doit être présenté au comité de pilotage. Il comprendra les résultats des évaluations menées sur chacun des axes constitutifs du projet éducatif dans les différents volets. L'analyse de ces évaluations au regard d'éléments d'appréciations quantitatifs et qualitatifs, mettront en évidence les points forts sur lesquels s'appuyer et les points à améliorer.

b. Actions de communication

Le travail effectué dans le cadre du PEDT doit permettre une communication plus efficace. Il est important que l'information se développe au sein de chaque structure, comme entre structures. Il est également nécessaire de communiquer avec un public plus large que celui constitué par ceux qui en sont les principaux acteurs. Des documents spécifiques seront régulièrement diffusés à l'adresse de l'ensemble du public concerné.

VIII. LES PARTENAIRES DU PEDT

a. Les partenaires institutionnels

Inspection de l'éducation nationale
Monsieur l'inspecteur de circonscription
33, Place des Corps-Saints
84000 AVIGNON
http://www.ac-aix-marseille.fr/ia84

Les Ecoles maternelles et élémentaires de la commune
Messieurs et Madame les directeurs et directrice des écoles
Mesdames et Messieurs les enseignant(e)s des écoles

Ecole maternelle Pagnol
Avenue Marcel Pagnol
84310 Morières-Lès-Avignon

Ecole élémentaire Pagnol
Avenue Marcel Pagnol
84310 Morières-Lès-Avignon
http://www.ec-pagnol-morieres.ac-aix-marseille.fr/webphp/

Ecole maternelle Perdiguier
Rue Crillon
84310 Morières-Lès-Avignon

Ecole élémentaire Cassini
Rue Marguerite Tauriac
84310 Morières-Lès-Avignon
http://www.ec-jcassini.ac-aix-marseille.fr/

Le Collège Anne Frank
Madame la principale du collège Anne Frank
Rue du Docteur Fleming
84310 Morières-Lès-Avignon

https://www.clg-annefrank.ac-aix-marseille.fr/spip/

Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports 84
Madame la Directrice départementale
Direction Académique de Vaucluse
Pour le SDJES (Service Départemental Jeunesse Engagement et Sports 84)
49 rue Thiers
84077 AVIGNON cedex 4
http://www.vaucluse.gouv.fr/direction-departementale-de-la-r2503.html

Caisse d'allocation familiale
Monsieur le Président
6 rue Saint Charles
84049 Avignon cedex 9

Conseil départemental de Vaucluse
Monsieur le Président du Conseil Départemental de Vaucluse
Conseil Départemental de Vaucluse - Hôtel du Département
Rue Viala
84909 Avignon Cedex 09
http://www.vaucluse.fr/

b. Les partenaires associatifs locaux

Les fédérations de parents d'élèves
Madame la présidente de la FCPE

c. Les partenaires associatifs départementaux

La ligue de l'enseignement
Madame la Présidente de la Ligue de L'enseignement de Vaucluse
Dispositif Lire et Faire Lire
Madame la responsable du secteur Culture Jeunesse de la ligue 84,
Coordinatrice « Lire et Faire Lire »
http://laligue84.org/culture/lire-et-faire-lire/

GLOSSAIRE

ALSH	Accueil de Loisirs sans Hébergement
ASAP	Loi d'accélération et simplification de l'Action Publique
ATSEM	Agent spécialisé des écoles maternelles
AVIP	Crèche à vocation d'insertion professionnelle
BAFA	Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur
BEP	Brevet d'étude professionnelle
CAF	Caisse d'allocation Familiale
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CCAS	Centre communal d'action sociale
CJS	Coopérative Jeunesse de Services
CLAS	Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité
CME	Conseil Municipal Enfant
CMG	Complément de libre choix du mode de garde
CTG	Convention Territoriale Globale
EAJE	Equipement d'accueil du jeune enfant
FIJ	Fonds d'initiatives Jeunes
LAEP	Lieu d'accueil enfant parent
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OTS	Organisation du temps périscolaire
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
PEDT	Projet Educatif Territorial
PMI	Protection Maternelle et infantile
PS Jeunes	Prestation de service Jeunes
PSC1	Prévention et secours civique de niveau 1
RAM	Relais Assistante Maternelles
SDJES	Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports